

GENDARMERIE NATIONALE

GRUPEMENT
DE

COMRAGNIE ~~XXXXXXXXXXXX~~
DE

UNITÉ
B.T.

P.V. N°349 du 3/04 / 1982

BORDEREAU D'ENVOI

CONSTITUANT AVEC LES PIÈCES
QU'IL ÉNUMÈRE LA PROCÉDURE
ENREGISTRÉE A L'UNITÉ SOUS LE
← NUMÉRO INDIQUÉ CI-CONTRE

1
AFFAIRE P. L

CADRE RÉSERVÉ AU DESTINATAIRE

82306778

OBJET DE LA PROCÉDURE

PHENOMENE LUMINEUX

ENQUÊTE

<input checked="" type="checkbox"/>	PRÉLIMINAIRE
<input type="checkbox"/>	FLAGRANT DÉLIT
<input type="checkbox"/>	COMMISSION ROGATOIRE
AUTRE	

NUMÉRO D'ORDRE	DÉSIGNATION DES PIÈCES
1	- Procès-verbal de synthèse
2	- Procès-verbal d'audition de témoin G . F . G .
3	- Procès-verbal d'audition de témoin P . C .
4	- Procès-verbal d'audition de témoin P . G -M .
5	- Procès-verbal d'audition de témoin A -K . J -A .

INDEXATION DU DESTINATAIRE (X)
NOMBRE D'EXEMPLAIRES

DESTINATAIRES X

2 M. LE PROCUREUR DE LA RÉPUBLIQUE A
1 M. le Préfet de la à
1 M. le Général Commandant la région aérienne.
2 M. le Ministre des Armées, Direction de la Gendarmerie
et de la Justice Militaire, bureau emploi-renseignement
section opérations.

1 ARCHIVE TRANSMISE AU Cdt de Groupement LE

SUITE DU B. E. SUR PAGE(S) SUIVANTE(S)

VU ET TRANSMIS PAR:
Lieutenant-Colonel C.

Chef d'État Major
DATE, SIGNATURE, CACHET
28 AVR. 1982

C. C. R. G. d

Groupement de la

Compagnie de

Brigade

de

N° 349

du 03 Avril 1982

ANALYSE

PHÉNOMÈNE LUMINEUX

**PROCÈS-VERBAL
D'ENQUÊTE PRÉLIMINAIRE**

Ce jour, quatorze Avril mil neuf cent quatre-vingt
deux.-

Nous, soussignés : V _____, G _____, gendarme
C _____, R _____, gendarme

de la brigade de la

~~Voies~~ articles

du Code de procédure pénale.

Rapportons les opérations suivantes, que nous avons effectuées
agissant en uniforme, et conformément aux ordres de nos chefs.

1^{er} PRÉAMBULE

Le samedi 3 Avril 1982 à 18 heures, en service à
lieu-dit _____, nous constatons la présence
d'une lumière de couleur jaune très vive et blanche dans la ré-
gion du _____. Ce phénomène de la forme d'une ampoule
électrique se situait au dessus d'un piton. A première vue, il
nous a semblé que c'était une lumière fixe. Nos observations
terminées, nous avons poursuivi notre patrouille.-

A 19 heures le gendarme C _____, rentre à son domicile situé
face au poste de secours. Il est alerté par P _____, C _____,
sapeur pompier ainsi que diverses autres personnes qui suivaient
ce phénomène depuis déjà une heure. Ils déclarent s'être rendus
compte de la présence de cet objet lumineux aux alentours de
18 heures, alors qu'il se trouvait sur un piton dans la région
du _____.-

Après avoir observé cette lueur pendant quelques minutes,
nous rendons compte des faits à notre Commandant de Compagnie.

L'ENQUÊTE

Le 3 Avril 1982 à 18 heures plusieurs personnes se trou-
vent devant le poste de secours de _____ et ils
attendent l'arrivée d'un mariage, dont la soirée devait se dérou-
ler à la salle des fêtes située à proximité. A l'heure précitée

constatent la présence d'une lumière jaune très vive et blanche sur un piton dans la direction du " ". Cette lueur qui avait approximativement le diamètre d'une ampoule électrique vue à quelques mètres, se déplaçait très lentement dans un axe Sud-Nord. Par ailleurs cette lueur changeait de forme et avait tendance à s'allonger pour revenir par la suite à la forme précédente. A une distance évaluée à bout de bras de 50 centimètres suivait une seconde lueur plus petite qu'une étoile et moins brillante. Le déplacement se faisait toujours dans le même axe et la distance restait constante. Ce phénomène a été observé jusqu'aux alentours de 23 heures. Par ailleurs son intensité diminuait au fur et à mesure qu'il s'éloignait. (Pièces n° 2-3-4-5)

Par message radio n° 223/2, nous avons rendu compte de cette apparition à notre commandant de compagnie.

Le directeur de l'observatoire vulcanologique de la contacté par nos soins, nous a déclaré verbalement qu'il s'agirait d'une entrée dans les couches denses de l'atmosphère (60 Km. environ) d'un objet soit naturel (météorite) soit d'un objet d'origine humaine (partie d'un engin) provoquant un phénomène d'ionisation très visible.

Mentionnons que des photographies ont été prises, mais elles n'ont pas été réussies.-

III° - C L O T U R E

SIX EXPEDITIONS -

- 1° - Monsieur le Préfet de la
- 2° - Monsieur le Procureur de la République à
- 3° - Monsieur le Général Commandant la région aérienne
- 4° & 5° - Monsieur le Ministre des Armées, Direction de la Gendarmerie et de la Justice militaire, Bureau emploi-renseignement, Section opérations.
- 6° - Archives.

Fait et clos le 14 Avril 1962

Les enquêteurs

GROUPEMENT

COMPAGNIE

DE

UNITÉ

B.T.

PROCÈS-VERBAL D'AUDITION

AFFAIRE

CADRE RÉSERVÉ AU DESTINATAIRE

P.V N° 349 / 19 82

PERSONNE ENTENDUE G, P, G (Témoïn)

RÉFÉRENCES

CE JOUR Treize Avril mil neuf cent quatre-vingt deux. NOUS SOUSSIGNÉ(S), G, P, G, gendarme.

DU CODE DE PROCÉDURE PÉNALE, RAPPORTONS LES OPÉRATIONS SUIVANTES QUE NOUS AVONS EFFECTUÉES, AGISSANT EN UNIFORME ET CONFORMÉMENT AUX ORDRES DE NOS CHEFS,

entendons à son domicile.-

G, P, G, né le ... Maçon, demeurant n° ... Km. ... fils de J, H et de ... nationalité française, qui nous déclare à 14 heures 3

Le samedi 3 Avril 1982 vers 19 heures, alors que j'assurais une permanence au centre de secours de la ... j'étais appelé à l'extérieur par mon ami P, C, dit ... Celui-ci m'a demandé de venir voir ce qu'il observait dans le ciel depuis quelques minutes. Je suis sorti et j'ai regardé dans la direction qu'il m'a indiqué. J'ai vu, au milieu des étoiles, une lueur beaucoup plus grosse dont le diamètre atteindrait celui d'une ampoule électrique vue à cinq ou six mètres de distance. Cette lueur de couleur blanc jaune très vive, se déplaçait très lentement dans un axe ... J'ai même remarqué à un certain moment que cette lueur changeait de forme et avait tendance à s'allonger puis revenait à la forme précédente. A distance que je peux évaluer à bout de bras de 50 centimètres, suivait une seconde lueur plus petite qu'une étoile, moins brillante. Le déplacement se faisait toujours dans le même axe et la distance restait constante, avec la première lueur. Nous avons observé ce phénomène jusqu'à 23 heures environ et nous avons vu que le déplacement progressait vers le ... et que l'intensité du phénomène lumineux diminuait.- - - - -

Je ne vois aucune explication à ce phénomène. C'est la première fois que je vois une chose semblable.- - - - -

Le 13 Avril 1982 à 14 heures 45.-

Lecture faite par moi de la déclaration ci-dessus, j'y persiste et n'ai rien à y changer à y ajouter ou à y retrancher. La personne entendue.

I.A. P.J.

GROUPEMENT

D. S. LA

COMPAGNIE OUV. 2562036N

DE

UNITÉ

B.T.

PROCÈS - VERBAL
D'AUDITION

AFFAIRE

CADRE RÉSERVÉ AU DESTINATAIRE

P.V N° 349 / 19 82

PERSONNE ENTENDUE

P , G -M (Ténoin)

RÉFÉRENCES

CE JOUR Treize Avril mil neuf cent quatre-vingt deux.

NOUS SOUSSIGNÉ(S), C , H , gendarme

~~VU EN L'ÉTAT~~

~~EXTRAIT DE LA PROCÉDURE~~

RAPPORTONS LES OPÉRATIONS SUIVANTES QUE NOUS AVONS EFFECTUÉES, AGISSANT EN UNIFORME ET CONFORMÉMENT AUX ORDRES DE NOS CHEFS,

entendons.-

P , G -M, né le
, Sapeur pompier, demeurant

; fils de H et de R

M. T, nationalité française, qui nous déclare à 15 h. 30.-

Le samedi 3 Avril 1982 vers 19 heures 30, alors que je me trouvais à une noce de mariage se déroulant dans la Salle des fêtes sise à proximité du poste des sapeurs pompiers de , j'étais demandé à l'extérieur par P , G, mon collègue. Je suis sorti. Celui-ci m'a demandé de venir voir ce qu'il observait dans le ciel depuis environ une heure. J'ai vu, au milieu des étoiles, une lueur beaucoup plus grosse dont le diamètre atteindrait celui d'une ampoule électrique vu à cinq ou six mètres de distance. Cette lueur de couleur blanc jaune très vive, se déplaçait très lentement dans un axe J'ai également remarqué que cette lueur changeait de forme et avait tendance à s'allonger de temps à autre. A distance que je peux évaluer à bout de bras de 50 centimètres, suivait une seconde lueur plus petite qu'une étoile, mais moins brillante. Pour ma part j'ai observé ce phénomène pendant une heure.

Je ne vois aucune explication à ce phénomène.- - - - -

Le 13 Avril 1982 à 15 heures 45.-

Lecture faite par moi de la déclaration ci-dessus, j'y persiste et n'ai rien à y changer à y ajouter ou à y retrancher.

La personne entendue.

[Signature]

GROUPEMENT
 DE
 COMPAGNIE
 DE
 UNITÉ
 B.T.
 P.V N° 369 / 19 82

PROCÈS-VERBAL
D'AUDITION

AFFAIRE

CADRE RÉSERVÉ AU DESTINATAIRE

PERSONNE ENTENDUE AH - K , J -A (Témoïn)

RÉFÉRENCES

CE JOUR Treize Avril mil neuf cent quatre-vingt deux.--
NOUS SOUSSIGNÉ(S), C. , R , gendarme.

XXXXXXXXXXXXXXXX

DU CODE DE PROCÉDURE PÉNALE, RAPPORTONS LES OPÉRATIONS
SUIVANTES QUE NOUS AVONS EFFECTUÉES, AGISSANT EN UNIFORME ET CONFORMÉMENT AUX ORDRES DE NOS CHEFS,

entendons à son domicile.--

A - K , J -A , né le à , Radio-
Téléphoniste, demeurant n° Route au Km.
, fils de R et de H , M T ,
célibataire, nationalité française, qui nous déclare à 16 heures.

Le samedi 3 Avril 1982 vers 19 heures 30, j'ai quitté mon domicile afin de
me rendre au Poste des Sapeurs Pompiers de la . Dès mon arrivée
j'ai constaté un attroupement à proximité du Poste. Aussitôt j'ai demandé à
P , Go, ce qui se passait et il m'a fait voir ce qu'il observait dans le
ciel, depuis 18 heures environ.--

J'ai alors constaté, au milieu des étoiles, une lueur beaucoup plus grosse
dont le diamètre atteindrait celui d'une ampoule électrique. Cette lueur de
couleur jaune très vive et blanc, se déplaçait très lentement dans
un axe SUD-NORD. J'ai également remarqué que cette lueur changeait de forme de
temps à autre et avait tendance à s'allonger puis revenait à la forme précédente.
A distance que je peux évaluer à bout de bras de 50 centimètres, suivait une
seconde lueur plus petite qu'une étoile, moins brillante. Le déplacement se fai-
sait toujours dans le même axe et la distance restait constante avec la première
lueur. Nous avons observé ce phénomène jusqu'aux environs de 22 heures 30 et je
suis entré chez moi. Ce phénomène qui progressait vers le Nord diminuait d'in-
tensité au fur et à mesure.--

Je ne vois aucune explication à ce phénomène. C'est la première fois que
je vois une telle lueur.--

Le 13 Avril 1982 à 16 heures 15

Lecture faite par moi de la déclaration ci-dessus, j'y persiste et n'ai rien à
y changer à y ajouter ou à y retrancher.
La personne entendue.

Un mot effacé
Approuvé